

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Calais, le 4 avril 2023

COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS POUR L'ANNÉE 2023

Depuis 2021, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers a harmonisé l'organisation de la collecte des déchets ménagers lors des jours fériés.

Ainsi, les ramassages sont assurés les jours fériés sur l'ensemble des communes de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers (sauf 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier).

Ce lundi 10 Avril 2023, les camions de collecte circuleront donc comme un lundi « classique » sur les communes concernées par une ou plusieurs collectes.

Il en sera de même pour :

- le lundi 8 mai 2023
- le jeudi 18 mai 2023
- le lundi 29 mai 2023
- le vendredi 14 juillet 2023
- le mardi 15 août 2023
- le samedi 11 novembre 2023

Les collectes débuteront dès 6h15 (5h pour Marck) et les bacs devront donc être présentés à partir de cette heure.

Cas des lundis 1^{er} mai et 25 décembre 2023

Aucun ramassage ne sera effectué les lundis 1^{er} mai et 25 décembre 2023. Des rattrapages de collecte sont mis en place pour ces 2 dates comme suit :

Année 2023	Rattrapages Calais	Rattrapages Autres communes	
Lundi 1 ^{er} mai	Mardi 2 mai	Mardi 2 mai	Attention Toutes les tournées de la semaine seront décalées d'une journée jusqu'au samedi matin. (sauf pour la ville de Calais)
Lundi 25 décembre	Mardi 26 décembre	Mardi 26 décembre	

Les collectes débuteront dès 6h15 (5h pour Marck) et les bacs devront donc être présentés à partir de cette heure.

*Pour rappel, l'agglomération Grand Calais Terres & Mers regroupe les 14 communes suivantes :
Calais, Coquelles, Coulogne, Marck, Sangatte-Blériot Plage, Frethun, Nielles-lès-Calais, Les Attaques,
Hames-Boucres, Escalles, Bonningues-lès-Calais, Peuplingues, Pihen-lès-Guînes et Saint-Tricat.*